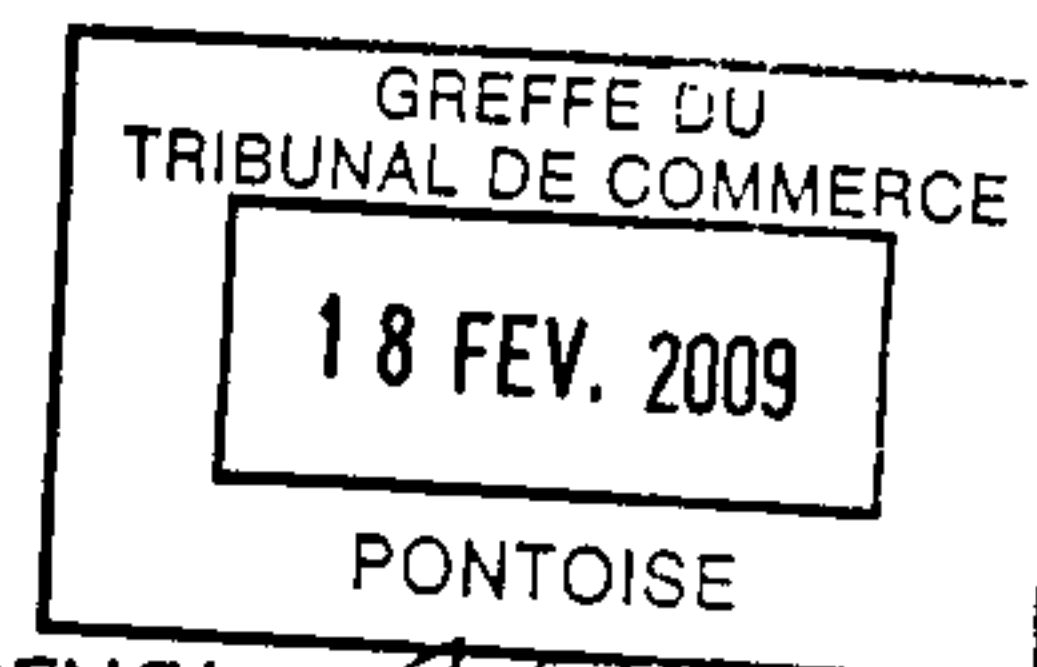


83 B 1183



SA FRANCIS FAYOLLE
Société anonyme au capital de 2 400 000 Euros
Siège social 30 rue de l'Egalité - 95230 SOISY S/MONTMORENCY
391 661 295 RCS PONTOISE

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 5 JANVIER 2009**

L'an deux mille neuf et cinq janvier à 11 heures les actionnaires de la Société FRANCIS FAYOLLE se sont réunis en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement au siège social sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

M. Hélienne, Commissaire aux comptes régulièrement convoqués, est absent et excusé.

M. Francis FAYOLLE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

M. Bruno FAYOLLE et Mme Isabelle LEGRAND, les deux actionnaires, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

M. Claude CHAILLIE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote. Etant précisé que s'agissant d'une assemblée générale ordinaire, seuls les usufruitiers ont le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- feuille de présence à l'assemblée ;
- copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et aux commissaires aux comptes
- rapport du Conseil d'Administration ;
- texte des projets de résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- démission d'un administrateur et nomination d'un administrateur en remplacement
- pouvoirs pour formalités

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

Première Résolution

L'Assemblée générale, prend acte de la démission de ses fonctions d'administrateur de Madame Isabelle Legrand à compter du 19 décembre 2008 et la remercie chaleureusement de sa disponibilité durant l'exercice de son mandat. L'assemblée décide de nommer en remplacement aux fonctions d'administrateur, pour la durée restant à courir du mandat de Madame Legrand et à compter du 1^{er} janvier 2009 :

- M. Claude CHAILLIE
Né le 10 novembre 1938 à Paris (75014)
Demeurant 122, Boulevard Péreire à Paris (75017)

L'Assemblée Générale prend acte de ce que Monsieur Claude CHAILLIE a déclaré accepter ses fonctions et satisfaire aux conditions et obligations requises par la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne les cumuls de mandats.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Seconde résolution

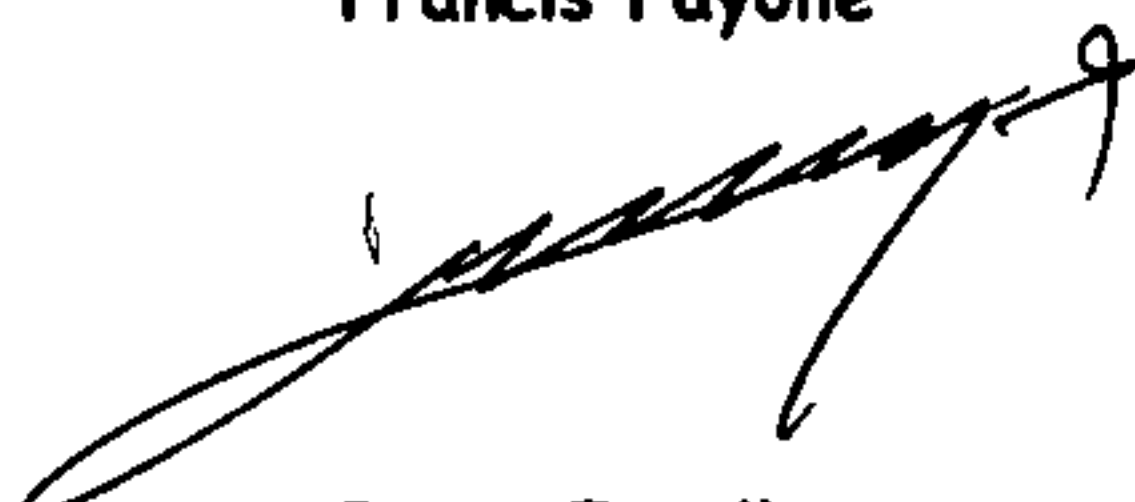
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Pontoise.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

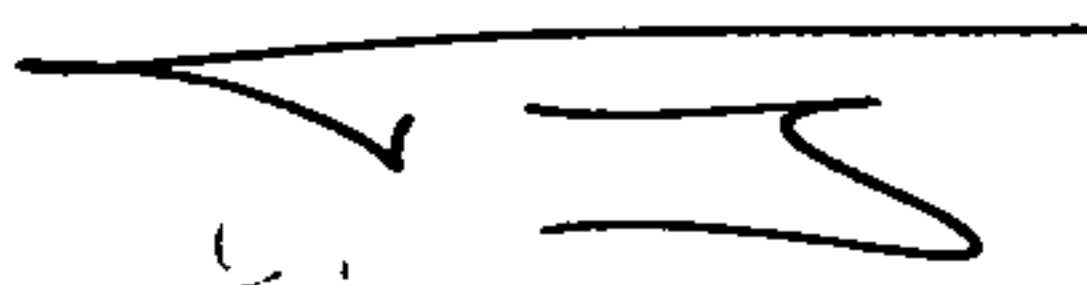
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 h 45.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
Francis Fayolle

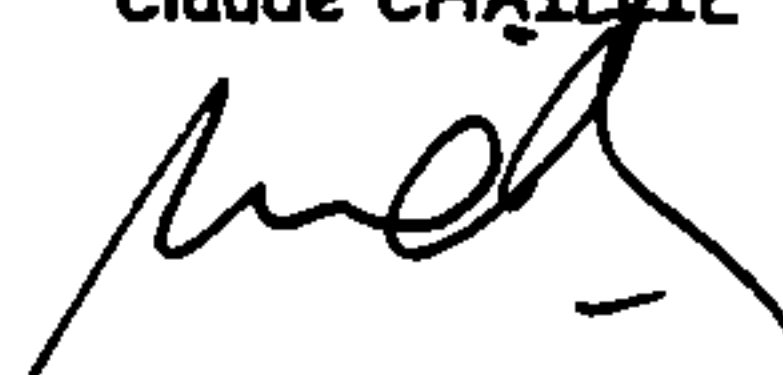


Bruno Fayolle



LES SCRUTATEURS

LE SECRETAIRE
Claude CHAILLIE



Isabelle Legrand

